



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-160

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2020

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-07-23-004 - Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal –
Guillaume DRANO 2020-09-01 (2 pages)

Page 3

45-2020-07-23-003 - Responsables de Service 2020-08-01 (1 page)

Page 6

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2020-07-23-004

Délégation de signature en matière de contentieux et
gracieux fiscal – Guillaume DRANO 2020-09-01

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal – Guillaume DRANO

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

L'Administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2020 à **Monsieur DRANO Guillaume, Administrateur des finances publiques**, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et

gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 23 juillet 2020
L'Administrateur général des finances publiques
Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2020-07-23-003

Responsables de Service 2020-08-01

*Responsables de Service 2020-08-01 EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Liste des responsables de service disposant à compter du 1^{er} août 2020 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

| Nom - Prénom | Responsable des services |
|---|--|
| BONNAUD Évelyne MULLER Fabrice | Services des impôts des entreprises : Loiret Est Loiret Ouest |
| ASSIE Jean-Pierre GLOMERON Isabelle QUEREL Marie-Noël CHENICLET Yannick, par intérim GASPARD Yves FOSSE Monique | Services des impôts des particuliers : Gien Montargis Orléans Est Orléans Ouest Orléans Sud Pithiviers |
| BAUMONT Yannick | Trésoreries : Ferrières en Gâtinais |
| SAMBRAS Denis SAMBRAS Denis, par intérim SAMBRAS Denis, par intérim SAMBRAS Denis, par intérim SAMBRAS Denis, par intérim | Services de publicité foncière : Orléans 1 Orléans 2 Orléans 3 Montargis Gien |
| CARON Michaël GOUAUX Christian | 1 ^{ère} brigade de vérification 2 ^{ème} brigade de vérification |
| MARTIN Nicolas | Pôle de Contrôle et d'Expertise du Loiret |
| DELATTRE Mélina, par intérim | Pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoines |
| ROBERT Émeline | Pôle de Contrôle à Distance |
| MORLIERAS Alain | Pôle de recouvrement spécialisé |
| LEROY Isabelle | Centre des impôts fonciers |

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 23 juillet 2020

L'Administrateur général des finances publiques
Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Bruno DALLES